

IMPRIME ET PUBLIE PAR JAMES LANE, Rue Saint Paul, No. 29. Près du Nouveau Marché. M. BIBAUD, Rédacteur.

CONDITIONS.

Le Prix de la Souscription est de Vingt Schellins par année, lorsque le Papier est livré à Montréal, ou envoyé à la Campagne par occasion; et de Vingt Schellins et les frais, lorsqu'il est envoyé par la Poste, payables de Six Mois en Six Mois, et d'avance.

PRIX DES AVERTISSEMENTS.

Six lignes et audessous, première insertion, 2s. 6d.—c chaque suivante, 1 1/2 d.

Dix lignes et audessous, 3s. 4d.—et chaque suivante, 10d. Audessous de dix lignes, 4d. par ligne, et chaque suivante, 1d.

\* Les avis et avisements non accompagnés d'ordres écrits, seront insérés jusqu'à ce qu'ils soient contremandés, et débités en conséquence.

AGENTS POUR LE SPECTATEUR CANADIEN.

- MR. JOSEPH TARDIF, Québec. LS. EDOUARD KIMBER, Ecuver, Trois-Rivières. A. GAGNON, Ecuver, Rivière du Loup. MR. L. LAFRENIERE, Maskinongé. H. OLIVIER, Ecuver, Berthier. MR. BEAUPRE, L'Assomption. MR. AUGUSTIN VERVAIS, Terrebonne. WILLIAM SMITH, Ecuver, St. Eustache. MR. J. HUBERT LACROIX, Laprairie. MAJOR WEILBRENNER, Boucherville. MR. LOUIS G. LABADIE, Verchères. E. M. LEPROHON, Ecuver, Chambly. BENJAMIN CHARRIER, Ecuver, St. Denis.

CHANGEMENT DE RESIDENCE.

LES Soussignés se sont transportés à la Maison et Magasin occupés ci-devant par Arthur Webster, Rue Notre Dame, (à côté de l'Eglise anglaise.) où ils offrent en vente un assortiment de Marchandises Sèches, etc. etc. consistant en

- Draps de toutes couleurs et qualités, Casimires de do. et do. Flanelle blanche, rouge, bleue, verte et jaune, Baize verte, Bombazette unie et caraculée, Cé noir et Camelot; Indiennes de différentes sortes, Nankin Bleu, gris et blancâtre. Couvre-pieds, Baragans et Futaines, blanchâtres et olives. Toile, Coton, Coutil, toffe à chemises au métier, Basin, Toile à draps et d'imitation, Toile écru, Coton rayé. Coton barré de l'union, de Bengel et de Turquie, Gougnan, Toile à carreaux, Derry, Crêpe noir et Furet de soie, Boutons à habits et à vestes, Epingles No. 6 et 7. Bas pour hommes femmes et enfants, de coton, de laine et de laine d'agneau, Gants de chambré et autres peaux, Batiste, Mousseline unie et figurée, Mousseline des Indes et Jacquenet, Salampores et Baffas.

DE PLUS,

- Poudre à tirer, Blanc de Plomb, Bleu de Prusse, et Peinture jaune à patentes, Farine et Lard du Haut-Canada.

J. & D. P. ROSS. 65ms

MAISON DE PENSION.

MR. A. PAPINEAU prévient respectueusement le public en général et les Messieurs de campagne en particulier, qu'il tient Maison de Pension au No. 6, rue La Fabrique, sur le Marché Neuf. La Maison est spacieuse et accommodée à l'effet ci-dessus. Il ne négligera rien de ce qui pourra contribuer à la satisfaction de ceux qui l'honoreront de leur faveur, et son prix sera modéré. Les écuries sont en bon état, et les domestiques porteront un soin particulier aux chevaux, &c. 41 Mai, 1823.

MAISON DE PENSION.

MR. F. POULIN prévient respectueusement le public qu'il a arrangé une Maison pour la fin ci-dessus, où il prendra des Messieurs comme Pensionnaires à des prix modérés, et aura tout le soin possible pour leur procurer la commodité et le bien-être. En sollicitant la faveur des Messieurs de la campagne, il les assure qu'il n'épargnera aucun effort pour mériter leur approbation, et qu'il sera porté le plus grand soin à leurs chevaux, &c. S'adresser au No. 1, rue St. Claude, près du Nouveau Marché, joignant les Ecuries de Thistlethwayte. 31 Mai, 1823.

A Vendre à bas prix par le Soussigné,

BOMBAZETTE de couleurs et qualités assorties, Indiennes et Toiles peintes à Meubles, Coton à chemises, Coton barré de Glasgow et du Bengale, Buffes, Plaid, Lustré, Draps et Casimires superfin de l'ouest de l'Angleterre.

Aussi en Lots convenables aux détailliers. GUINCAILLERIE consistant en Outils de Charpentiers de toutes sortes; Couteaux et Fourchettes de Table, Couteaux de poche et Canifs, Ciseaux, Rasoirs, Bâches, Pêles, Fers, &c. &c. GEORGE PROCTOR. Montréal, Rue St-Joseph, 10 Mai, 1823.

SCHALES PERDUS.

PERDUS, DIMANCHE dernier, entre le Marché au foin et la Croix, une ECHARPE de soie à fond noir parsemé de fleurs jaunes, et un CHALE à fond rouge parsemé de fleurs noires. Qui-que aura trouvé les dits articles et les apportera au Mansion House ou à cette Imprimerie, recevra une récompense convenable. Montréal, 20 Mai, 1823.

E. C. TUTTLE. RELIEUR et PAPETIER, N. 54, rue St Paul, au coin du Vieux Marché.

Fait ses remerciements à ses amis et au public en général, de l'encouragement généreux qu'il a éprouvé depuis qu'il a commencé à exercer sa profession, et les informe qu'il vient de recevoir de Londres un assortiment général

DE PAPETERIE

Consistant dans les articles suivants Grand Papier Royal, Papier Royal moyen, et demi royal, grand papier à écrire de la meilleure qualité, réglés pour les GRANDS-LIVRES, JOURNAUX, et MEMORIAUX qui seront mis en cahiers et reliés d'une manière élégante et solide; et les Livres de comptes, seront réglés d'après le modèle que l'on voudra, au plus court avis et aux prix les plus

—DEPLUS—

Papier Infolio, in-quarto, et de moindre grandeur. Papier de Musique de différents modèles. Papier brun, doré, en marquin et coloré pour les ouvrages de goût; Papier et Tabletes à dessiner de différentes grandeurs et épaisseurs; Boîtes à pains de 6, 12 et 18 couleurs; et pains séparés, Pinceaux de poil de chameaux et Crayons de plomb; Encres de la Chine et Frottoirs; Cartes de visite et de Message en bossage à bords dorés et unis, Porte-feuilles de Cuir de Russie et de Maroquin rouge; Bourses grandes et petites, Etuis de cartes &c. avec ressorts élastiques; Livres de dépôt de Banques, &c. Encre à marquer ineffaçable; une grande variété de Canifs fins; Plumes taillées et non taillées; Plumes portatives dans des étuis; Plumes d'acier; Encre à écrire rouge et noire et Poudre d'encre; Cire à cacheter rouge et noire, et Ombres; Flûtes et Fiageoles à patentes de différentes sortes et qualités, avec directions; Echecs et Echiquiers, Memoriaux de papier violet; Encriers de bois, d'étain et de verre; Ardoises et Crayons d'Ardoise; &c. &c.

VIeux Livres reliés avec propreté et promptitude. CARTES collées sur toile et vernies. Tous les ordres reçus avec reconnaissance et exécutés avec ponctualité. Montréal, 1er Juin, 1823. 17—v—

A VENDRE.

UNE MAISON de pierre à deux étages (très bien située pour les affaires) de 30 pieds sur 33, et un emplacement de 100 pieds de long sur 66 pieds de large, lequel tenant d'un côté à E. Duchesnois et de l'autre côté à P. Lussier, Ecuvers. Plus amples informations s'adresser au propriétaire sur les lieux, ou à l'Imprimeur.

JACQUES ROY.

Varennes, 19 Mai, 1823.—3m.

A LOUER, pour une ou plusieurs années, la Maison et le Terrain qu'occupent les Messieurs FRANCHERE à St. Mathias, très avantageusement situés pour un Marchand ou un maître d'Ecole. Pour plus amples informations, s'adresser à Mr. JOS. DAVIGNON à St. Mathias. Possession à être donnée le 1er Juin. 10 Mai, 1823. 4.

AVERTISSEMENT.

LE Soussigné ayant acquis de Bonaventure Gariépy, une terre de trois arpens de front sur soixante-et-dix de profondeur, située en la paroisse de Lachenaye, et tenant d'un côté à J. B. Alard et de l'autre à F. Laurier dit Coimeau, prévient tous qui auraient des prétentions sur la dite terre, par hypothèques ou autrement, de les lui faire connaître d'ici à trois mois, faute de quoi, il se prévaut du présent avisement. FRANCOIS ARMAND.

UN JEUNE HOMME

QUI désire être Commis dans un Magasin de Campagne à peu de distance de la Ville, et qui peut produire de bonnes recommandations, trouvera une place en s'adressant à cette Imprimerie. Une personne qui entend un peu l'Anglais, sera préférée. Montréal, le 31 Mai, 1823. 11.

LE Soussigné informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il a reçu par le St. Lawrence de Londres, et le Cherub de Greenock, un assortiment choisi de Marchandises de goût et à la mode, adaptées à la saison, Parfums, &c. qui pourront être examinées Lundi prochain, 26 de ce mois, et seront vendues à bas prix pour argent comptant ou à court crédit approuvé. K. WALKER. Montréal, 23 Mai, 1823.—3f. N. B. A l'arrivée du Ship-y de Londres, il recevra le reste de son assortiment du printemps.

Nouvelles Marchandises de Mode, Bonnets, Parasols, &c.

LE Soussigné ayant encore une petite quantité des Marchandises ci-dessus, commencera à les vendre LUNDI matin, à bas prix. J. LEVI. No. 36 Rue St. Paul. N. B. Ruban à la pièce, à très bon marché. 11.

AUX FELLETIERS ET AUTRES.

QUELQUES Centaines de Douzaines de Fronts de Bonnets à vendre, à six schellins la douzaine. J. LEVI. No. 36, Rue St. Paul.

LE Soussigné a l'honneur de prévenir le public, les messieurs du Clergé et les Marchands de la campagne, qu'il a transporté son Magasin en Gros et en Détail, au coin sud-est de l'Ancien Marché, où il offre à vendre, outre un assortiment complet de Marchandises sèches, des Fournitures de toutes sortes pour les Eglises, telles que Galons d'or et d'argent, Galons et Franges de Soie, &c. &c. CHARLES S. RODIER. Montréal, 6 Juin, 1823.

POESIE.

EPISODE.

LOUIS parlait encor; le jeune Adélaïde, Palpitante, troublée et le regard timide. Accourant tout à coup se jette dans ses bras; La pitié se mêlait à son tendre embarras. La pitié la plus douce embellissait ses charmes, Et de ses yeux troublés s'échappaient quelques larmes Qui roulaient, comme on voit, sur les humides fleurs De la naissante aurore étinceler les pleurs. "O mon père, pardon, si ma voix indiscrete, Dit-elle, ose troubler votre auguste retraite, Et du trône peut-être interrompre les soins, Une femme, (mes yeux en ont été témoins.) Une femme éperdue, au désespoir livrée, La pâlure sur le front, la démarche égarée, Erre dans ce palais qu'elle inonde de pleurs; Elle veut à vos pieds déposer ses douleurs. Vers votre appartement elle s'est élançée, Vos gardes rigoureux trois fois l'ont repoussée. Barbares, disait-elle, arrachez-moi le jour! Ses supplantes mains embrassant tour à tour, Les marbres du palais et les marches du trône. On la suit, on la plaint, la foule l'entourne. O mon père, c'est vous qu'elle invoque à grands cris; Daignez, daignez lui voir.—J'y consens, dit Louis: Qu'on l'amène à mes yeux, je suis prêt à l'entendre.— Ton cœur, dit le héros, est magnanime et tendre; Oui, c'est à l'opprimé qui réclame les lois, Que surtout appartient la présence des rois. Qu'importe à nos sujets, à nos grandeurs peut-être, Qu'un courtisan de plus rampe au pied de son maître? Mais si l'orgueil du trône écarte un malheureux? Ses cris perdus pour nous résonnent vers les cieux; Ses cris ont un vengeur, et sa plainte est sacrée."— Au même instant parut une femme éplorée, Belle dans sa douleur, au printemps de ses jours. De ses soins protecteurs lui prêtant le secours, La jeune Adélaïde, au front doux et modeste, Marchait à ses côtés comme un ange céleste, Guidait ses pas tremblants, rassurait son effroi. "Le voilà," lui dit-elle, en lui montrant le roi. Cette femme à l'instant, égarée, interdite, Aux genoux de Louis tombe et se précipite. Y demeure attachée et les baigne de pleurs. Louis avec bonté console ses douleurs; La relève, enhardit sa timide faiblesse; Elle surmonte enfin le trouble qui la presse, Et de ses longs soupirs interrompant le cours: . . . . . La suit au prochain Numéro.

Extrait des Pensées de BOUHOURS.

Si les étoiles, dit Cassiodore, voyaient dans un cadran au soleil leurs grands mouvements imités par le petit mouvement d'une ombre, elles en auraient du dépit, et changeraient peut être de route pour ne pas servir de jouet aux hommes.

La pensée est assez bizarre, et n'est pas trop vraie. Celles qui servent d'inscriptions pour les cadrans doivent être plus régulières et plus justes: elles sont d'ordinaire morales et instructives.

Un fort honnête homme qui a l'esprit très délicat a fait peindre au grand cadran de sa maison de la ville deux figures, dont l'une représente le travail, l'autre le repos, avec ces paroles qui ont rapport aux heures: Plures labori, dulcius quodam otio.

LA PLUS GRANDE PARTIE AU TRAVAIL, QUELQUES UNES A D'HONNETES ANUSEMENTS.

Le même a mis au cadran de sa maison de campagne: Dum fugit umbra, quiesco. C'est le style du cadran qui parle.

TANDIS QUE L'OMBRE FUIT, JE ME REPOSE. Et la pensée est qu'un homme sage jouit du repos de la solitude, pendant que l'ombre de ce monde passe. On voit au cadran de Chantilly: Una dabit quod negat altera.

L'UNE DONNERA CE QUE L'AUTRE REFUSE. Cela marque bien que vous avons de bonnes ou de mauvaises heures; et c'est ce que dit le cadran de la Versine, maison du comte de Saint Simon près de Chantilly: Le do buone, le do male.

J'ai vu sur le cadran d'une maison de campagne ce vers d'Horace: Donna presentis rape latus hora.

L'application est heureuse; et le sens des paroles n'est pas si profane, ni si épicurien qu'il paraît: car c'est comme si on disait, PRENEZ GAIEMENT CE QUE L'HEURE PRESENTE VOUS DONNE.

On pourrait bien se servir de ces paroles de Martial par rapport aux heures. Pereunt et imputantur. ELLES S'ÉCHAPPENT, ELLES PÉRISSENT; MAIS ELLES DEMEURENT SUR NOTRE COMPTE.

Le sens est moral, et on peut le rendre chrétien, en y joignant et en y accompagnant la pensée d'un Poète Latin moderne, qui imagine heureusement que l'heure qui passe et que nous laissons passer sans en profiter, s'envole au ciel, et va rendre compte devant le trône de Dieu du bien et du mal que nous avons fait.

Le mot du cadran d'un petit jardin solitaire qui n'est pas éloigné de celui des plantes, est fort sage, semble fait exprès pour le maître du logis, l'un des hommes du monde qui avec de l'esprit et du savoir, a plus d'honnêteté et de vertu.

Utere presenti, memora ultima. USEZ DE L'HEURE PRESENTE EN VOUS SOUVENANT DE LA DERNIERE.

Il y a sur divers cadrans d'autres inscriptions toutes morales, ou toutes chrétiennes. OMBRE TROMPEUSE QUI FUT A MESURE QU'ELLE S'APPROCHE.

Près dell'ombra è fugace questa vita mortal' che tanto piace. CETTE VIE MORTELLE QUI PLAÎT TANT, EST PLUS VITE QUE L'OMBRE.

Le Ciel est ma règle.

Je suis réglé par la lumière: vous l'êtes par l'ombre.

C'est le cadran qu'on fait pailler; et c'est ce que peut dire un homme de bien qui a pour règle de sa conduite les vérités de la foi, tandis que les autres suivent dans la leur les fausses maximes du monde.

Dulcia omnibus, ultima multis. L'HEURE PRESENTE EST INCERTAINE A TOUS, LA DERNIERE A PLUSIEURS.

Suprema hæc multis, forsitan, tibi. CETTE HEURE QUE L'OMBRE MARQUE EST LA DERNIERE POUR PLUSIEURS. PEUT ÊTRE POUR VOUS.

Nostra latet, ou, Latet ultima. LA NOTRE EST CACHEE, Ou LA DERNIERE EST CACHEE.

Certaines paroles de l'Écriture prises dans leur propre sens, conviennent parfaitement bien à un cadran, toutes simples qu'elles sont, comme celles-ci. Umbra transitus est tempus nostrum. NOTRE VIE PASSE COMME L'OMBRE.

Dies mei sicut umbra declinaverunt. MES JOURS SE SONT ÉVANGÉS COMME L'OMBRE. Les Religieuses du Saint Sacrement qui adorent le Fils de Dieu sur l'Autel à toutes les heures du jour et de la nuit, ont mis ces paroles au cadran de l'Eglise.

Horæ est in qua veri adoratores adorabunt. C'EST L'HEURE A LAQUELLE LES VÉRITABLES ADORATEURS ADORERONT.

Les paroles de l'Évangile sont un peu changées et détournées du sens propre, mais elles ne laissent pas d'en avoir un bon.

Toutes ces pensées me paraissent raisonnables, et ont à mon goût l'esprit qu'elles doivent avoir.

Voyage dans la région des Hypothèses.

Je commençais à m'assoupir, et mon imagination à prendre l'essor, lorsque je vis bondir à mes côtés un animal singulier. Il avait la tête de l'aigle, les pieds du griffon, le corps du cheval, et la queue du lion. Je le saisis au vol de ses caracoles, et m'attachant à sa crinière, je sautai légèrement sur son dos. Aussitôt il déploya ses longues ailes qui paraient de ses flancs, et je me sentis porter dans les airs avec une vitesse incroyables. Ma monture s'arrêta à un édifice suspendu dans les airs, comme par enchantement. Je balançai d'abord à mettre pied à terre; mais, encouragé par la multitude de ceux qui l'habitaient, et par une sécurité remarquable qui régnait sur tous les visages, je descendis, je m'avance, je me jette dans la foule, et je considère ceux qui la faisaient.

C'étaient des vieillards, ou bouffis ou flus, sans embonpoint et sans force, et presque tous contrefaits. L'un avait la tête trop petite, l'autre les bras trop courts. La plupart n'avaient point de pieds, et n'allaient qu'avec des béquilles. Un souffle les faisait tomber.

Je continue de fendre la presse, et je parvins au pied d'une tribune, à laquelle une grande toile d'araignée servait de dais. Cent fois je tremblai pour le personnage qui l'occupait. C'était un vieillard à longue barbe; il trempait dans une coupe, pleine d'un fluide subtil, un chalumeau qu'il portait à sa bouche, et soufflait des bulles à une foule de spectateurs, qui l'entournaient, et qui travaillaient à les porter jusqu'aux nues.

Où suis-je, me dis-je à moi-même, confus de ces puérilités? Que veut dire ce souffleur avec ces bulles, et tous ces enfants décrépits, occupés à les faire voler? En ayant aperçu un qui avait l'air affable, la bouche rianne, la démarche noble, le regard doux j'allai droit à lui.

Qui êtes-vous? ou suis-je? et qui sont tous ces gens? lui demandai-je sans façon. Je suis Platon, me répondit-il. Vous êtes dans la région des hypothèses, et ces gens-là sont des systèmes.

Mais par quel hasard, lui répliquai-je, le divin Platon se trouve-t-il ici, et qui fait-il parmi ces insensés? Des recrues, me dit-il. J'ai loin de ce portique un petit sanctuaire, où je conduis ceux qui reviennent des systèmes?

Et à quoi les occupez-vous? A connaître l'homme à pratiquer la vertu, et à sacrifier aux grâces.

Ces occupations sont belles; mais que signifient tous ces petits lambeaux d'étoffe que vous portez tous, et par lesquels vous ressemblez mieux à des gueux qu'à des philosophes?

Que me demandez-vous là, dit-il en soupirant, et quel souvenir me rappellez-vous? Ce temple fut autrefois celui de la philosophie. Hélas! que ces lieux sont changés! La chaire de Socrate était dans cet endroit.

Quoi donc, lui dis-je en l'interrompant, Socrate avait-il un chalumeau, et soufflait-il aussi des bulles? Non, non, me répondit Platon, ce n'est pas ainsi qu'il mérita des Dieux le nom du plus sage des hommes. C'est à faire des têtes, à former des cœurs, qu'il s'occupa tant qu'il vécut. Le secret s'en perdit à sa mort. Ces pièces d'étoffe, que ces systèmes ont fait honneur de porter, sont des morceaux de sa robe, sur laquelle tous ceux qui aspiraient au titre de philosophes, se jetèrent, et la déchirèrent aussitôt qu'il eut fermé les yeux.

A l'instant j'aperçus dans l'éloignement un enfant qui marchait vers nous à pas lents, mais assurés. Il avait la tête petite, le corps menu, les bras faibles, et les jambes courtes; mais tous ses membres grossissaient et s'allongeaient à mesure qu'il avançait. Dans le progrès de ses accroissements successifs, il m'apparut sous cent formes diverses; je le vis diriger vers le ciel un long télescope, estimer à l'aide d'une pendule la chute des corps, constater avec une tube rempli de Mercure la pesanteur de l'air, et le prisme à la main, décomposer la lumière. C'était alors un énorme corporeux; sa tête touchait aux cieux, ses pieds se perdaient dans l'abîme, et ses bras s'étonnaient de l'un à l'autre pôle. Il secouait dans la main droite un flam-

brau, dont la lumière se répandait au loin dans les air, éclairait au fond des eaux, et pénétrait dans les canaux les plus étroits.

Quelle est, demandai-je à Platon, cette figure gigantesque qui vient à nous ?

Reconnaissez l'opulence, me répondit-il ; c'est elle-même.

A peine m'eut-il fait cette courte réponse, que je vis l'expérience approcher, et les colonnes du portique de hypothèses chanceler, ses voûtes s'affaisser, et son pavé s'entr'ouvrir sous nos pieds.

Fuyons, me dit encore Platon, fuyons ; cet édifice n'a plus qu'un moment à durer.

A ces mots, il part ; je le suis. Le colosse arrive, frappe le portique, il s'écroute avec un bruit effroyable ; et je me reveille.

## NOUVELLES ETRANGERES.

### ARMÉE FRANÇAISE.

Organization de l'Armée des Pyrénées.

Le Duc d'Angoulême, Généralissime ; le lieutenant-général comte Guilleminot, major-général de l'armée.

#### Premier Corps.

Le Maréchal Duc de Reggio, commandant en chef, le maréchal de camp comte Grundler, chef de l'état-major.

La 1ère division, commandée par le lieutenant-général comte d'Anti camp, (le col. Miot, chef de l'état-major) composée de trois brigades ; la 1ère commandée par le maréchal de camp vicomte Valline, qui a sous son commandement les 13e et 11e régiments de chasseurs à cheval, et le 9e d'infanterie légère ; la seconde est commandée par le maréchal de camp vicomte St. Hilaire, qui a sous ses ordres les 23e et 28e de ligne, et la 3e commandée par le maréchal de camp vicomte Berthier, qui a sous ses ordres les 37e et 38e de ligne.

La 2e division commandée par le lieutenant-général comte Bourke, (le comte Tryon, chef de l'état-major) est composée de trois brigades ; la 1re commandée par le comte de Laroche-Jacquelin, ayant sous ses ordres les 7e chasseurs, le 1er de hussards, et le 7e d'infanterie légère ; la 2e est commandée par le maréchal de camp baron d'Albignac, ayant sous son commandement les 15 et 22e de ligne ; la troisième commandée par le maréchal de camp baron Maguerie, ayant sous ses ordres les 30e et 35e de ligne.

La 3e division commandée par le lieutenant-général comte Obert (le col. Villatte, chef de l'état-major) est composée de trois brigades, la première commandée par le maréchal de camp comte Vitry, qui a sous ses ordres les 5e de hussards, le 9e de chasseurs, et le 24 d'infanterie légère ; la 2e est commandée par le maréchal de camp vicomte Toussaint, qui a sous ses ordres les 20e et 26e de ligne ; la troisième commandée par le maréchal de camp vicomte Medet, qui a sous ses ordres les 34e et 36e de ligne.

#### Première division de Dragons.

Cette division commandée par le lieutenant-général comte Castex (Lantzy Chateay chef de l'état-major) est composée de deux brigades ; la 1ère commandée par le maréchal de camp, Prince de Carignan, qui a sous son commandement les 2d et 8e des dragons ; la 2e est commandée par le maréchal de camp vicomte St. Marc, ayant sous son commandement les 7e et 9e de dragons.

#### Second Corps.

Le Comte Molitor, général en chef ; M. de Boussy chef de l'état-major.

La 4e division commandée par le lieutenant-général comte Loverdo, (M. d'Incourt, chef de l'état-major) est composée de trois brigades ; la première est commandée par le maréchal de camp comte Pottier ayant sous ses ordres le 10e chasseurs de la garde, le 9e idem de la Somme, le 4e infanterie légère ; la 2e est commandée par le maréchal de camp vicomte Corsin ayant sous son commandement les 1e et 11e de ligne ; la 3e est commandée par le maréchal de camp baron Odonneau, ayant sous ses ordres, les 10e et 29e régiments de ligne.

La 5e division commandée par le lieutenant-général comte Pamphile Lacroix, (M. Tucheran de St. Denis, chef de l'état-major) est composée de trois brigades ; la 1e est commandée par le maréchal de camp comte Saint Chamans, ayant sous ses ordres le 4e des chasseurs de l'Arrière, le 20e idem du Var et le 8e d'infanterie légère ; la 2e est commandée par le maréchal de camp comte d'Arband Jouques, ayant sous ses ordres les 4e et 13e de ligne ; la 3e est commandée par le maréchal de camp vicomte Pellepont, ayant sous ses ordres les 24e et 30e de ligne.

#### Troisième Corps.

Le Prince de Hohenlohe, général en chef ; le comte Méndevir, maréchal de camp et chef de l'état-major.

La 6e division commandée par le lieutenant-général comte de Couchy, (le col. Barbarin, chef de l'état-major) est composée de trois brigades ; la 1re est commandée par le maréchal de camp vicomte Bonnemain, ayant sous son commandement le 12e des chasseurs de la Marne, et le 2d idem de la Meurthe ; la 2e est commandée par le maréchal de camp vicomte Jeannin, ayant sous ses ordres le 8e d'infanterie légère et le 6e idem de ligne ; la 3e est commandée par le maréchal de camp comte Quisnas, ayant sous son commandement les 9e et 14e de ligne.

La 7e division commandée par le lieutenant-général comte Canuel, (le col. Marcy, chef de l'état-major) est composée de trois brigades ; la 1re est commandée par le maréchal de camp baron Hubert, ayant sous ses ordres les 7e des chasseurs des Pyrénées et 4e des hussards du Nord ; la 2e est commandée par le maréchal de camp Gageon, qui a sous ses ordres les 21e et 25e d'infanterie légère ; la 3e est commandée par le maréchal de camp baron Schaeffer, qui a sous ses ordres le 5e d'infanterie légère et le 17e de ligne.

#### Quatrième Corps.

Le Duc de Corneigliano, (le maréchal Moncey) général en chef.

Le baron Desperes, maréchal de camp, chef de l'état-major.

La 8e division commandée par le lieutenant-général comte Curial, (M. Thibault, chef de l'état-major) est composée de trois brigades ; la 1re est commandée par le maréchal de camp de Vence, ayant sous ses ordres le 18e des chasseurs de la Sarthe, le 22e de la Vienne et le 6e d'infanterie légère ; la 2e est commandée par le maréchal de camp vicomte Vassero, qui a sous son commandement les 26e et 22e de ligne ; la 3e est commandée par le maréchal de camp vicomte Picot de Peccadenc, qui a sous ses ordres les 7e et 18e de ligne.

La 9e division est commandée par le lieutenant-général baron de Damas, (le marquis de Monpezat, chef de l'état-major) est composée de trois brigades ; la 1re commandée par le maréchal de camp —, ayant sous ses ordres, le 22e de chasseurs de la Vendée et le 6e de la Charente, la 2e est commandée par le maréchal de camp vicomte Maringou, qui a sous ses ordres

le 1er d'infanterie légère, et le 3e de ligne ; la 3e est commandée par le maréchal de camp comte de Rastignac, ayant sous ses ordres les 8e et 31e de ligne.

La 16e division commandée par le lieutenant-général comte Donnadieu, (Lamongaride, chef de l'état-major) est composée de trois brigades ; la 1re est commandée par le maréchal de camp Laroche Aymon, qui a sous ses ordres le 5e des hussards de Cantal, et le 6e de Haut-Rhin ; la 2e est commandée par le maréchal de camp vicomte de St. Priest, ayant sous ses ordres, le 12e d'infanterie légère et 2. de ligne ; la 3e est commandée par le maréchal de camp marquis de la Tour Pin, ayant sous ses ordres 3e, et 19e de ligne.

#### Corps de Réserve.

Le comte Bordesoul, général en chef ; M. de Bourbon-Russet, chef d'état-major.

La division d'infanterie commandée par le lieutenant-général comte de Bourmont, (le marquis de Conflans, chef d'état-major) est composée de deux brigades ; la 1re est commandée par le maréchal de camp comte d'Ambrugeac, ayant sous ses ordres le 1er régiment d'infanterie de la garde royale composée des 1er, et 4e compagnies, et les 2de et 4e compagnies du 2d régiment de la garde ; la 2e est commandée par le maréchal de camp comte de Béthisy, ayant sous ses ordres les 3e et 10e compagnies du 3e régiment, et les 7e et 8e compagnies du 4e régiment de la garde.

La division de cavalerie commandée par le lieutenant-général Latour-Froissac, (M. Laroche-Aymon, chef d'état-major) est composée d'une brigade commandée par le maréchal duc de —, ayant sous son commandement le 2d des cuirassiers, le 2d des dragons, et le 2d des chasseurs à cheval, de la garde royale.

La division de cuirassiers commandée par le lieutenant-général Roussel d'Urval, (le col. Laborde, chef d'état-major) est composée de deux brigades, la 1re commandée par le maréchal de camp baron du Kermon, ayant sous ses ordres le 2nd des cuirassiers du Dauphin, et le 4e ditto de Berry ; la 2e commandée par le maréchal de camp baron Deschamps, qui a sous ses ordres le 5e d'Orléans-cuirassiers, et le 6e ditto de Condé.

La 2de compagnie d'Artillerie de pied, commandée par le baron de Tilet, une compagnie d'Artillerie à cheval, commandée par le baron d'Odde ; un régiment de train commandée par le général Bergeas.

Telle est la force de ces différentes divisions, qui est d'environ 60,000 hommes pour l'armée des Pyrénées, et de 21,000 pour le 4e corps destiné à opérer contre la Catalogne.

### ARMÉE ESPAGNOLE.

L'arrangement des forces Espagnoles est comme suit :

1er Corps, celui de Mina, dans la Catalogne, appelée armée d'opération.

2d Corps, celui de Bellasteros, dans l'Arragon, aussi appelée armée d'opération.

3e Corps, celui du Comte d'Abisbal, dans la Castille, appelé armée d'observation.

4e Corps, celui de Morillo, dans la Galice, aussi appelée armée d'observation.

Ces différents corps comprennent en tout environ 70,000 hommes, autant que les troupes françaises qui devaient entrer en Espagne ; mais quoiqu'ils se composent principalement de troupes réglées et de bonne milice, le nombre des nouvelles recrues y est en plus grand nombre que dans l'armée française.

Extrait d'une lettre particulière de Valence, datée du 5 Avril.

« Notre danger n'est pas à bout. Nous passons les nuits en plein air le long de la muraille. Aujourd'hui ou demain, nous porterons un grand coup. Nos soldats font des prodiges de valeur. Nous sentons toute la confiance qu'inspire la victoire. Dieu nous protégera. Nous attendons l'arrivée des Français pour nous former en guérillas, et leur faire payer cher leur témérité. En attendant la révolution de France elle-même arrivera à sa maturité. »

M. Mercier. — Nous apprenons que la reconnaissance des compatriotes de M. Mercier l'a déjà enrichi. La couronne d'or pur, qui lui a été envoyée en présent de la part de Lyon, vaut seule 18,000 francs. Elle est faite de l'imitation du tortis porté par Talma dans *Sylla*. Il a été contraint d'ajouter à sa boutique, rue St. Denis, un second étage, pour pouvoir fournir à la multitude croissante de ses pratiques. Il vend à double prix, mais il pourrait vendre au prix qu'il voudrait. Il a reçu en présent un grand nombre de tabatières, mais comme elles ne valent chacune que sept ou huit cents francs, on les regarde comme rien. Le second sergent est aussi en passe d'être bien récompensé. Il n'a encore été rien fait pour Aubrey, l'huissier, qui a perdu une place de 12,000 francs par an, et qui a une femme et des enfants ; mais on s'attend qu'on pensera à lui.

Les libéraux étaient encore absents de leurs sièges dans la chambre des députés, le 20 Avril.

Extrait d'une lettre d'un monsieur Américain en France datée du 15 Avril.

« Les nouvelles que nous avons dans les journaux prennent tellement la teinte des sentiments de leurs auteurs, quelles sont tout à fait contradictoires et ne fournissent aucunes données sur les sentiments du peuple espagnol, et les préparatifs du gouvernement. Mr. Forsyth (l'ex-ambassadeur américain) qui est parti de Madrid, il y a environ trois semaines, me dit qu'il lui a paru que les Espagnols étaient bien préparés, et qu'il règne beaucoup d'unanimité en faveur du système constitutionnel. »

« Il y a incontestablement un grand manque d'harmonie dans le cabinet français ; et depuis l'expulsion de Manuel de la chambre des députés, qui a induit tout le côté gauche à se retirer, il s'est organisé une forte opposition sur les bancs des ultra. Le gouvernement a à craindre de la violence de leurs sentiments une résistance bien plus systématique que celle qu'il a éprouvée jusqu'ici. La Bourdonnaye en est le chef, et il est secondé par de Neuville et autres de l'extrême droite. M. de Villèle, président du cabinet, a été fortement attaqué par eux, et il est probable qu'il sera forcé à se démettre d'une place qu'il n'a conservé que par le sacrifice de sa réputation de conduite consécree. Si le parti ultra devient prédominant, il y a beaucoup à craindre qu'il ne précipite le pays dans d'autres mesures de la plus grande témérité. Son ascendant ne peut pourtant pas être de longue durée, car ses opinions et ses dessein sont trop violents pour prévaloir longtemps. »

### PORTUGAL.

New-York, 6 Juin.

Par le navire General Lingan, Crabtree, arrivé ici de St. Ubes, d'où il est parti le 12, nous apprenons, dit le *Baltimore American*, que la veille de son départ, la ville avait été illuminée, en conséquence d'une victoire remportée par les constitutionnels sur la faction royaliste, dans la province de Tra-los-montes, près

d'Oporto. Il était dit que le général du parti royaliste avait été pris, et que la plupart de ses soldats avaient passé du côté des constitutionnels. On regardait cette victoire comme mettant fin à la guerre civile en Portugal.

### MEXIQUE.

Extrait de l'adresse du gouvernement exécutif du Mexique au peuple mexicain.

Troisième année de l'indépendance et seconde de la Liberté.

Le pouvoir exécutif suprême de la nation mexicaine à ses compatriotes.

« Notre patrie se présente une seconde fois avec dignité pour prendre le rang qui lui convient parmi les grandes nations. Si, pour quelques moments, elle s'est assujettie ; si elle est devenue l'objet du mépris, de la dérision, ou de la compassion des états voisins, ces jours malheureux sont passés, et elle fournit maintenant un exemple qui n'a pas son pareil dans les tentatives ou modernes. »

« Jamais la réaction contre la tyrannie n'a été aussi prompte, aussi active et aussi efficace que dans notre pays. Cette hydre monstrueuse eut à peine montré la tête, qu'elle fut abattue et écrasée par nos efforts héroïques. Une main despotique s'était étendue pour renverser votre représentation nationale ; mais le crime n'a pas plutôt été commis que vous l'avez puni d'une manière exemplaire. Le sanctuaire des lois réparé parmi vous ; les représentants de la nation occupent les sièges d'où ils avaient été chassés par le despotisme. Ils exercent leurs fonctions pour votre bien-être avec une liberté entière et absolue ; au milieu d'une armée protectrice qui assure leur indépendance. Leur première démarche a été de nous confier l'administration du pouvoir exécutif : s'ils se sont trompés quant à nos lumières et à notre capacité, ils ne sont sûrement pas dans l'erreur à l'égard de notre patriotisme et de notre zèle pour votre prospérité. »

« Votre bien sera le seul but de nos efforts. L'objet le plus intéressant pour nous sera le maintien scrupuleux de votre sûreté personnelle, de vos propriétés, en quelque lieu qu'elles soient, et des fonds publics qui sont à juste titre regardés comme sacrés. Le négociant indistinct n'exposera plus, comme ci-devant, sa propriété à être pillée, sous la sauve-garde du gouvernement, avec plus de facilité, et moins d'espérance de redressement. Les présents administrateurs de la puissance exécutive ne trahiront jamais la confiance publique. Les chemins seront libres, et quand il sera nécessaire, et sera fourni des escortes pour convoier les effets les plus précieux par les endroits déserts du pays, avec autant de sûreté que s'ils étaient en la garde immédiate des propriétaires. »

« Les offices publics ne seront donnés qu'à des personnes distinguées par leur mérite, leur capacité, leurs idées libérales et leurs services patriotiques. Tous les fardeaux non nécessaires seront supprimés ; les procédures arbitraires contre les individus cesseront, la liberté de la presse sera protégée, et l'on portera obéissance aux décrets du congrès souverain. »

(Signé) PEDRO CELESTINO NEGRETTE, Président.  
JOSE MARIANO MICHELENO,  
MIGUEL DOMINGUEZ.

Nous avons des papiers de la Vera Cruz jusqu'au 4 Mai inclusivement ; les-queis contiennent des articles qui paraissent assez intéressants pour mériter d'être traduits.

A la séance du congrès mexicain du 12 Avril, il fut résolu que la Couronne serait effacée du sceau de l'état et du pavillon national.

A la séance du 16, et il fut proposé de s'en tenir de la légalité de l'emprisonnement fait le 24 Août dernier, de divers députés et autres citoyens, et que si l'on trouvait que ce procédé avait eu lieu sans cause légitime ni autorité valide, on fit satisfaction aux députés et à la nation outragée en leurs personnes, en punissant ceux qui avaient commis l'offense.

A la séance du 17, le ministre des affaires étrangères fit un rapport sur les ambassades du Mexique. Parmi ses propositions qui toutes furent adoptées, est la suivante :

« Qu'un député soit envoyé sans délai à la cour de Rome, afin d'annoncer à sa Sainteté que la Religion Catholique, Apostolique et Romaine est la seule de l'état, et de lui offrir le tribut de respect qui lui est dû comme chef de l'Eglise. »

Dans la séance du 18, la proposition d'abolir le conseil d'état fut discutée et décidée affirmativement, « sur des raisons très solides liées avec l'économie et la simplicité qui doivent caractériser un gouvernement populaire. »

Dans la séance du 19, les dispositions des provinces à l'égard du gouvernement central furent prises en considération. Il parait par les exposés des députés que dans Monterey, Oajaca et autres provinces, on avait créé des juntes suprêmes pour être point exposés aux convulsions de la métropole, et étant déclarées souveraines elles devaient entrer en confédération avec le Mexique. »

« On dit la même chose de Guadalajara, et l'on a jointe que d'autres provinces se préparaient à suivre l'exemple, et arrangerait déjà une séparation convenable conformément à la liberté des intérêts relatifs de chaque territoire dans un pays aussi vaste que le nôtre. Cette conduite des provinces dépendantes de petits corps législatifs composés de leurs délégués provinciaux, ne produit aucun risque pour la politique du pays, puisque tout près de nous dans les Etats Unis, nous avons l'exemple brillant d'une fédération avantageuse à une nation qui avance tous les jours en population, en prospérité et en richesses. Maintenir un gouvernement démocratique dans son économie et son système, et parfaitement monarchique pour sa dépense et sa sûreté, c'est le but des efforts de ce peuple illustre. »

Le congrès souverain du Mexique décrète.

1<sup>o</sup> Qu'il n'existait aucun droit pour assujétir le Mexique à aucune loi ou traité, autrement que par lui-même, ou par ses représentants légitimes, suivant le droit public des nations libres. En conséquence, le plan d'Iguala, les traités de Cordova, et le décret du 24 Février 1822, ne sont plus en force ni vigueur, en tant qu'ils regardent la forme de gouvernement qu'ils établissent et l'appel qu'ils font à la couronne. La nation demeure en pleine liberté de se donner la constitution qu'elle jugera convenable.

2<sup>o</sup> Les trois garanties de la religion, de l'indépendance et de l'union, et le reste contenus dans les diplômes, traités et décrets qui ne contiennent pas à l'article précédent, seront considérés comme subsistant et en force. Le gouvernement exécutif suprême fera imprimer, publier et circuler ces présentes.

Mexico, le 8 Avril 1823, 3e année de l'indépendance et 2e de la liberté.

Gouvernement Exécutif.  
Premier Département de l'Etat.  
Lours Excellences, les députés secrétaires du Congrès souverain, communiquent au gouvernement exécutif suprême ce qui suit.

Tres sérénissime Seigneur. — Dans la séance de ce jour, il a plu au Congrès souverain d'ordonner que vous invitiez le plenipotentiaire de la république colombienne qu'on dit être à la Vera-Cruz de revenir à cette cour, afin d'y remplir les hauts devoirs de son office, la nation mexicaine désirant de son côté son retour.

Mexico, le 2 Avril, 1823.

La Vera Cruz, Le Ministre plenipotentiaire de Colombie à son Excellence le ministre d'état du Mexique.

Divers incidents ont prolongé ma résidence à ce port plus longtemps que je ne m'y attendais. Cette circonstance m'a mis en état de recevoir la communication de votre Excellence du 2 de ce mois, dans laquelle il vous plait me faire part de la décision du congrès souverain, concernant mon retour près du gouvernement exécutif suprême de la nation mexicaine. Soit que l'envisage la nature de cette décision, ou les circonstances politiques et les termes dans lesquels elle a été prononcée, il sera toujours de mon devoir de l'apprecier comme la plus grande preuve des sentiments fraternels qui animent l'assemblée souveraine de la nation et le gouvernement exécutif envers la république de Colombie. Au nom de la république, j'assure votre Excellence, que son désir le plus sincère est de restaurer les relations par lesquelles la nature et l'intérêt réciproque lient les deux états. Pour coopérer de mon côté à cet important objet, je vais partir pour la capitale, puisque la communication de votre Excellence venge complètement mon caractère public de toute imputation portée contre moi ci-devant, et leve tout motif de mécontentement que j'aurais pu éprouver de cette occurrence désagréable. J'ai l'honneur d'être avec des sentiments de respect et de considération distinguée, votre fidèle et obéissant serviteur.

MIGUEL SANTA MARIA.

On trouve ce qui suit dans le journal de la Vera Cruz du 22 Avril.

Un journal Mexicain contient cet article. « Une personne digne de foi écrit à la date du 4 Mars, littéralement comme suit : Mon bon et estimé ami : — MM. Irissari et Hoses, commissaires de l'Espagne sont arrivés à ce port. Ils attendent pour se rendre à la capitale, la restauration du congrès souverain, devant conférer avec cet auguste corps sur des points de la plus haute importance touchant la pacification de deux nations (l'Espagnole et la Mexicaine) »

J'ai vu les pouvoirs de la commission arrêtés par les cortès et sanctionnés par le roi, et ils sont comme suit : 1. Il leur est donné une autorité illimitée pour traiter de l'émancipation totale de ce riche hémisphère. 2. La peninsule désire former l'alliance la plus étroite avec cette nation, et de le faire au moyen d'un traité permanent de commerce avantageux à l'une et à l'autre. 3. Que les espagnols se sol et ceux de l'autre côté de l'océan se regardent comme étant de la même famille. 4. Qu'ils se prêtent secours les uns aux autres dans leurs besoins. 5. Que quand l'une des deux parties sera attaquée par un ennemi étranger, l'autre l'aidera d'une force armée, et elles feront cause commune dans tout ce qui tendra à produire la prospérité dont des pays si fertiles en ressources sont susceptibles.

Par l'arrivée à Philadelphie de la goëlette Mexicain, d'Alvarado, nous approuvons que le navire anglais, Rollins, ayant à bord l'ex-empereur Iturbide et sa famille, devant faire voile de la Vera Cruz pour l'Italie, quelques jours après le départ du Mexicain, d'Alvarado.

### PEROU.

Extrait d'une lettre de Chili, du 28 Février.

« Le 21 Janvier, l'armée républicaine du Pérou commandée par le gén. Alvarado, et forte d'environ 5000 hommes, eut avec les forces royales sous le commandement du gén. Valdez, un engagement qui s'est terminé par la défaite totale des patriotes. Ils ont eu 2000 hommes et 30 officiers de faits prisonniers, et 1000 de tués et blessés. Le reste avait été traité au rivage où il s'était embarqué pour Lima. »

Extrait d'une lettre datée du Chili, le 23 Mars.

« On dit que les nouvelles et les rumeurs défavorables sont confirmées. Nos forces sur la côte d'Arica ont été défaits. On écrit de Lima qu'on allait se dispenser du congrès ; qu'Arenales allait être nommé dictateur ; et que La Mar serait le général de l'armée. Les Anglais écrivent que les royalistes occupent Lima en Mars. On dit que c'est la division et l'insubordination qui ont détruit notre force, et elles la détruiront aussi à Lima ; car nos officiers séditieux ont un bon prétexte dans l'opinion et la conduite précédente de La Mar. »

Les nouvelles suivantes ont été reçues à Acapulco, le 7 Avril, par le navire James venu en 28 jours de Lima, savoir, que nonobstant la défaite de l'armée indépendante par la force royale, elle se maintenait à Arica ; qu'en conséquence de cette défaite, l'armée qui était à Lima et les citoyens avaient dissous le gouvernement qui était devenu odieux, et proclamé à sa place un gouvernement républicain. Le président est M. Rivas Agüero, qui agit en même temps comme président du directoire. On attendait à Lima des renforts de Colombie pour continuer la guerre.

### CHILI.

Nous devons à Mr. J. F. Didier, subrécargue du navire Arminius, arrivé d'Huasco, les nouvelles suivantes. — Lorsque l'Arminius laissa le Chili, ce pays était dans un état presque général de révolte contre le gouvernement existant. On disait que l'imposition d'un nouveau tarif qui abaissait des droits presque équivalents à une prohibition dans la vue de favoriser les intérêts de certains ministres, qui avaient spéculé dans le commerce, avait été la cause des troubles qui avaient commencé à la Concepcion, sous le commandement du gén. Frere, guerrier aimé de l'armée et bien propre à renverser le présent gouvernement, qui est lui-même devenu odieux à plusieurs des hommes les plus influents du pays, par ses actes intéressés et opposés au bien-être général. Plusieurs villes s'étaient aussi déclarées contre le directeur O'Higgins, et l'armée de Frere n'était plus qu'à 60 lieues de Santiago. On disait que le directeur devrait se concilier l'affection de ses compatriotes justement irrités, en sacrifiant à leur ressentiment Radesgues, ministre des finances, homme fameux par ses actes de corruption.

Lorsque le tarif fut reçu à la Concepcion, le peuple s'assembla, ayant à sa tête son gouverneur Frere, et brûla le papier sur la place publique. Frere envoya aussitôt des agents dans tous les ports du Chili qui joignirent tous à lui, à l'exception de Valparaiso, dans leur opposition au gouvernement, déposèrent les gouverneurs nommés par le gouvernement directeur, et les remplacèrent par des gouverneurs *pro tempore*, jusqu'à ce que les troubles fussent apaisés à leur satisfaction.

Des nouvelles subalternes apprennent qu'O'Higginis a abilié la Direction, et qu'il a été établi à sa place une Junte provisoire de gouvernement composée de trois membres. Les nouveaux administrateurs ont nommé des ministres patriotes et d'une réputation intégrale.

RIO DE LA PLATA.

Le 16 Mars un parti d'insurgents royalistes, attaqua le corps de Don Manuel Oribe, qui était à quelque distance de Cassaballe. Le général Don Alvarado Casta voyant que la force des royalistes était supérieure, envoya un escadron de cavalerie et quelques compagnies d'infanterie au secours d'Oribe. Il s'en suivit un combat dans lequel les troupes de la république tombèrent sur les insurgés avec tant de furie qu'elles les mirent en déroute dans l'espace de huit minutes. Les insurgés laissèrent sur la place 50 hommes tués ou blessés. Les troupes du gouvernement n'eurent qu'un homme tué et 12 de blessés.

Voici le premier paragraphe de la proclamation du directeur: "Concitoyens. Il n'y a que quatre heures qu'une multitude commandée par des assassins et des étrangers a eu l'audace de tenter d'interrompre votre paix, de détruire votre réputation, et de violer une autorité établie sans effusion de sang; et il n'y a que quatre heures que mon autorité affermie par votre prompt aide, vous a délivrés par un coup décisif de la situation la plus horrible."

COLOMBIE.

Le consul général de sa majesté le roi de Suède et de Norvège, est arrivé à Bogota, et en présentant ses lettres de créance, il a assuré le président que le roi de Suède était animé des sentiments de l'amitié la plus sincère pour les braves Colombiens, et qu'il désirait beaucoup entrer dans des arrangements mercantiles avantageux aux deux pays. La Suède est le premier gouvernement européen qui ait reconnu formellement l'indépendance de la Colombie.

BRESIL.

Le capitaine Small, du brig Eliza Reilly, nous a communiqué un papier de Rio Janeiro du 2 Avril. Le seul article intéressant que nous y trouvons, est le décret suivant de l'Empereur du Brésil.

"Un de mes devoirs les plus sacrés comme Empereur et Défenseur perpétuel du Brésil, étant d'adopter toutes les mesures autorisées par le droit des gens, pour assurer la tranquillité de l'état et repousser la force par la force, et étant notoire que les troupes Portugaises commettant des hostilités dans l'empire, restent à Bahia, en tenant ce port ouvert, j'ai jugé à propos de déclarer, et je déclare, par les présentes que le dit port est rigoureusement bloqué, et que j'interdis l'entrée dans le dit port à tout vaisseau national ou étranger, de guerre ou marchand, tant que les troupes Portugaises y seront; et tout vaisseau qui enfreindra mon présent décret impérial, encourra la pénalité établie en pareil cas par le droit des nations.

Loiz da Cunha Morira, mon conseiller d'état, ministre de la marine, est chargé de l'exécution du présent décret.

Palais de Rio Janeiro, 29 Mars, 1823, deuxième année de l'indépendance et de l'empire."

Le Spectateur Canadien.

MONTREAL:

SAMEDI, 14 Juin, 1823.

Les derniers arrivages n'apprennent rien de la guerre d'Espagne, sinon que les Espagnols laissent avancer doucement l'armée des Bourbons vers Madrid, où ils paraissent vouloir la laisser entrer. Ce plan, concerté dit-on par le gouvernement, est suivi avec exactitude, et il vaut mieux sans doute qu'un essai prématuré de repousser les envahisseurs, s'il courrait risque de ne pas réussir. Plus les envahisseurs auront pénétré dans le pays, et plus il sera aisé aux Espagnols de les déconcerter et de les désorganiser entièrement, en les harcelant de tous côtés et sans relâche, et en leur coupant les vivres.

La révolte d'Amaranite, si elle est supprimée, comme il paraît, deviendra un bien après avoir été un mal, en ce qu'elle affermera la main du gouvernement, et empêchera les factieux de remuer, s'il en est encore, en leur étant l'espoir de réussir.

Presque tous les états de l'Amérique méridionale ont été dernièrement le théâtre d'événements intéressants, entre lesquels la révolution mexicaine a sans contredit la prééminence. A la manière dont Iturbide s'était élevé à la souveraine puissance, on devait bien prévoir que son règne ne serait pas de longue durée, mais on ne s'attendait pas peut-être généralement que sa chute serait si prompte.

La Chili a aussi passé d'un mauvais gouvernement à un meilleur en apparence; et le Paraguay a triomphé encore dernièrement de l'insurrection.

Au Pérou, le gouvernement avait aussi changé; mais si c'était pour le mieux ou pour le pis, c'est ce que nous ne saurions dire encore. Il serait peut-être indifférent, en supposant les uns et les autres également bien disposés pour la prospérité du pays, que ce fussent les républicains ou les royalistes constitutionnels qui prissent le dessus, si le triomphe de ces derniers ne devait être suivi d'une autre révolution, et peut-être de nouvelles dissensions, la dépendance du Pérou, au milieu d'états indépendants, et à une telle distance de l'Espagne, étant une chose à peu près impossible.

La république haïtienne travaille aussi de son côté à faire reconnaître son indépendance; et il y a longtemps, ce nous semble, que cette indépendance aurait dû être reconnue.

La manière dont le Herald réplique à nos remarques de Samedi dernier, nous envoie qu'elle est, était peut-être la seule qui convenait; car quand on n'a pas de raisons à opposer à des raisons, il faut se taire, ou payer de divagations et de plaisanteries. La plus drôle des plaisanteries du Herald est peut-être celle qu'il fait contre l'annonce d'une recette pour la destruction des insectes qui, au commencement de l'été, font aux plantes naissantes une guerre meurtrière et souvent destructive; annonce qu'il paraît avoir prise pour un badin contre son parti, en s'imaginant que nous comparons malicieusement les unionnaires, ou peut-être les émigrants, aux insectes dévorateurs des plantes potagères. Quelque étrange que cela puisse paraître, cela doit paraître vrai aussi, et d'après ce qui est dit dans le supplément de cette semaine, et d'après ce qui est dit dans celui de la semaine passée, du ton que nous avions pris en parlant de l'union, quand nous n'en avions pas dit un mot. On avouera qu'il faut avoir l'esprit singulièrement tourné pour avoir de telles imaginations et faire de telles suppositions, et jamais nous n'aurions pu deviner que c'était à la supposition que nous faisons une comparaison ou une illusion odieuse, qu'étaient dû le paragraphe reprobatrice du 4 de ce mois. Sans doute, si nous voulions faire des allusions et des comparaisons, et demander à plusieurs fois, comme un auteur ancien

et respectable, à qui compareraient-ils les unionnaires? les réponses, et les réponses justes se présenteraient en foule à notre imagination; mais jusqu'à ce que le Herald ait daigné s'expliquer plus longuement et plus clairement, nous ignorons en quoi consiste précisément le ressemblance des unionnaires à des pucerons et des mouches. Le Herald a connu apparemment cette ressemblance, puisqu'il y voit une allusion manifeste dans une recette dont nous voulons que le sens fut pris au naturel, et non au figuré, et dont le seul manque de place a retardé la publication, ainsi que celle de l'anecdote de notre correspondant.

Quoiqu'il en soit, ce dernier morceau du Herald est si vide de choses, et surtout de raisons, comme tous les écrits des unionnaires, qu'il ne fait pas naître directement un grand nombre de réflexions. Nous ne nous arrêtons qu'aux derniers paragraphes, que nous regardons comme adressés autant à nous qu'à notre correspondant; mais auparavant, nous remarquerons que ce que nous avons dit dans nos derniers numéros, au sujet des ministres anglais, n'est pas l'explication, comme le Herald le donne à entendre, mais la simple répétition des précédentes; le texte était clair, et n'avait pas besoin d'être interprété; mais on devait le répéter, si l'on voulait faire voir jusqu'à quel point le Herald s'écarterait volontairement ou involontairement, non seulement de notre sens, mais même de nos paroles, en prétendant les citer. Nous nous exprimons, nous faisons, devons nous dire, de nous exprimer clairement, et de manière à être entendus au moins de tous nos lecteurs français; et nous serions portés à soupçonner que si c'était involontairement que le Herald aurait mal interprété notre pensée, ce serait faute d'entendre suffisamment la langue française. Nous avons pourtant de la peine à croire que ce soit par pure ignorance de la langue française que le Herald nous fait dire "que Jersey est une grande province et le siège d'un haut parlement," voulant justifier apparemment qu'une petite province peut sans inconvénient conserver sa langue naturelle, mais qu'une grande en doit absolument changer; tandis qu'il nous paraît évident que plus une province serait grande et son parlement nombreux, plus il y aurait d'inconvénients à lui proposer de changer de langue, et de barbaquer à vouloir l'y forcer; que s'il était ridicule de proposer un changement de langue à une population de 40 ou 50,000 âmes, il le serait encore davantage, s'il était possible, de le proposer à une population de 4 ou 500,000. Et quant il ne s'agirait d'abord que de la langue civile et législative, faut-il que la génération présente et celle qui la suivra se soumettent volontairement à toutes sortes d'inconvénients pour l'amour de l'anglicisation ou de l'anglicisation linguale de la troisième, de la quatrième, ou peut-être de la dixième génération. "François I." dit un notaire français, "abolit l'ancien usage de plaider, de juger et de contracter en latin; usage qui attestait la barbarie d'une langue dont on n'osait se servir dans les actes publics; usage pernicieux aux citoyens, dont le sort était réglé dans une langue qu'ils n'entendaient pas." Vous nous proposez de changer de langue, Messieurs les unionnaires; ou proposerait aussi raisonnablement, comme on l'a déjà dit, à un cultivateur de troquer une terre fertile, bien défrichée et bien bâtie, contre une terre inculte, où tout serait à faire; vous nous dites qu'il n'y a pas là beaucoup d'inconvénient, et vous avancez hardiment, sans pouvoir le prouver, que les changements de langue (bien différents des améliorations dans le langage) ont été fréquents dans le monde; si vous voulez nous persuader enfin, préchez nous au moins d'exemple.

Si vis me flere, dolendum

Primum ipsi tibi...

changez vous mêmes de langue, avant de nous proposer d'en changer; adoptez, par exemple, le latin, pour votre langue législative, administrative, judiciaire même, si vous voulez; et nous vous promettons d'en faire autant de notre côté; de nous soumettre de bonne grâce à un sacrifice au quel vous vous soumettez passivement. Si votre amour-propre et votre egoïsme n'y gagnent pas tant; du moins la partie sera égale, et l'on n'aura plus le droit de vous accuser de prêcher exclusivement pour votre paroisse; de vouloir votre commodité à côté de notre inconvénient, votre glorification à côté de notre humiliation.

Revenons au texte du Herald. Ce que dit Montesquieu "que dans une nation qui est dans la servitude on travaille plus à conserver qu'à acquiescer, et que dans une nation libre, on travaille plus à acquiescer qu'à conserver" peut être vrai, si on l'entend des nations mêmes. Une nation asservie, et qui sent le poids de la servitude, doit travailler à acquiescer la liberté et tous les avantages qui s'en suivent; mais la classe privilégiée, ou la faction s'y oppose, c'est-à-dire travaille à conserver son empire et ses privilèges exclusifs. Une nation libre travaille à conserver sa liberté; une faction travaille au contraire à l'asservir, c'est-à-dire à obtenir sur elle la domination? Une nation asservie ne peut pas travailler elle-même à rester dans son asservissement; de même une nation vraiment et suffisamment libre ne doit pas désirer plus de liberté qu'elle n'en possède. Cette théorie peut se prouver facilement par des faits. La France, qui était une nation asservie, du moins jusqu'à un certain point, avant sa révolution, a cherché à acquiescer et à acquiescer en effet la liberté, bien que la faction privilégiée et dominatrice s'efforçât de conserver ses privilèges exclusifs et sa domination; la France, depuis ce qu'on appelle la restauration, s'est trouvée libre, et a cherché à conserver sa liberté; mais la faction à travailler à acquiescer la domination et elle y a réussi à l'aide du gouvernement, et cette faction travaille à acquiescer encore davantage. En Espagne, la nation libre travaille à conserver la liberté qu'elle a acquise lorsqu'elle était dans la servitude, tandis que la faction cherche à acquiescer le pouvoir absolu, c'est-à-dire l'avancement de ses intérêts privés et la gratification de ses passions. Si l'exemple de l'Angleterre et de l'Irlande prouve que dans des nations libres (si la dernière peut être regardée comme telle) on travaille à acquiescer, il prouve aussi qu'on y travaille et même efficacement à conserver, comme il paraît par la conservation des majorats, des bourgs pourris, des parlements septennaux, des dîmes payés par les catholiques au clergé protestant, &c. Quel est le cas dans cette province? Il est que la population veut conserver ses droits et ses libertés, et que la faction veut acquiescer le pouvoir et la domination exclusive. La faction travaille maintenant à acquiescer la domination; elle travaillerait à la conserver, lorsqu'elle l'aurait acquise.

Nous passons ce qui ne regarde que notre correspondant, et qu'il saura bien réfuter convenablement, s'il croit que la chose en vaille la peine. Tout ce que nous nous permettons de dire ici, c'est que le langage du Herald serait plus que pitoyable, si son rédacteur avait seulement lu, nous ne disons pas signé, la pétition des unionnaires de Montréal, ainsi que celle qu'ils ont d'écrite, nous dit-on, pour les habitants des townships.

"Si les institutions," cite le Herald, tendent à augmenter les différences naturelles entre les hommes, si même elles n'ont pas un effet opposé, elles sont en contradiction avec le principe même des institutions."

"Prions, continue-t-il, nos compatriotes Canadiens de réfléchir sur ces choses. Qu'ils se rappellent à quoi ils ont échappé, lorsqu'ils ont été délivrés de la dépendance de la France, des relations honteuses avec ce pays, et de tous les maux de sa politique incertaine; qu'ils se rappellent quelles seraient pour eux les conséquences de leur jonction avec cette grande république qui les avoisine, où toutes leurs idées et leurs coutumes chéries périraient dans l'égalité hardie et entreprenante d'une démocratie éclairée. Surtout qu'ils reconnaissent dans la Grande-Bretagne, qui quoique différente d'eux par la foi, aura toujours pour elle de la vénération et des soins; qui sait estimer tous les avantages d'une institution ancienne; qui ne demande que l'abolition des divisions civiles qui créent des dissensions et s'opposent aux améliorations; et qui ne veut obtenir l'objet de ses sacrifices et de ses soins pour ces provinces, que par leur prospérité et leur bonheur."

Cette manie dans un journaliste de donner des avis, de faire des remontrances, d'adresser des espèces de reproches à toute une population, aux habitants d'une province qui a toujours bien mérité de sa métropole, de l'aveu même de leurs présents adversaires, cette manie, disons-nous, mériterait bien sans doute une qualification qu'on ne nous a jamais donnée, pour nous servir des expressions de notre correspondant répétées par notre antagoniste, le rédacteur du Herald pourrait trouver aussi bien que nous. Mais si la politesse et la modération que nous aimons à observer en disputant, nous défendent d'appliquer à la chose l'épithète qui lui convient peut-être le mieux, elles nous permettent bien de qualifier de singulièrement admissible la connaissance que Mr. le rédacteur dit avoir des sentiments, des vœux et même des demandes de la Grande-Bretagne! Serait-il en effet, par excellence, comme notre correspondant paraît le penser, l'opôtre et le missionnaire de l'union? Si cela était, il ne resterait plus qu'à savoir d'où et de qui il tiendrait sa

mission et son apostolat; quand et comment il serait devenu le dépositaire des pensées secrètes, ou mieux peut-être, des arrière-pensées de la nation anglaise, ou de son gouvernement. Nous disons en pensées secrètes et des arrière-pensées; car il la nation anglaise ni son gouvernement n'avaient encore, ce nous semble, révélé des pensées de la nature et de la tendance de celles que leur prête le Herald, non pas pour la première fois, à la vérité, mais à notre gré, aussi gratuitement cette fois que les autres fois. Du moins, avant de croire le Herald initié et commissionné en la manière qu'il paraît le donner à entendre, plutôt qu'un simple organe de la faction unionnaire, il nous faudrait des données plus certaines que ne le peuvent être des assertions indirectes.

Le fin au No. prochain.

ANECDOTE.

Le dernier tyran qui régna dans une des villes du Peloponèse, était, comme le sont tous les tyrans, d'une avidité sans bornes. Cependant il n'aimait pas la violence, et n'avait recours à ce moyen que quand ceux de la persuasion manquaient de produire leur effet. Pour suppléer à ceux-ci, quand il les avait employés inutilement auprès des citoyens dont il convoitait les biens, il avait inventé et fait faire une machine du mécanisme le plus habile. C'était en apparence une femme dans la parure la plus élégante et la plus riche, et dont les traits avaient une ressemblance parfaite avec ceux de son épouse qui était extrêmement belle, et il lui en donnait le nom. Toutes les fois qu'il faisait venir un citoyen pour en tirer quelque chose, il lui parlait d'abord avec beaucoup de douceur et d'honnêteté; il alléguait les besoins de l'état, la nécessité d'y pourvoir, et d'ajouter à sa force, de faire des sacrifices pour le bien commun, que l'on devait, disait-il, sans doute préférer au sien propre. Si ces exhortations ne produisaient pas l'effet désiré, il disait à celui qu'il avait jusque là sollicité en vain, qu'il allait le présenter à son épouse, et qu'il espérait qu'elle aurait plus que lui le talent de le persuader. Et le présentait en effet à cette prétendue femme qu'il conduisait par la main, et qui s'appuyant de sa malheureuse, le prenait dans ses bras, et l'y tenait embrassé en lui faisant souffrir les plus cruels supplices. Il les prolongait autant de temps qu'il était nécessaire pour leur arracher ce qu'il en exigeait. Malheur à ceux à qui le tyran supposait des trésors qu'ils refusaient de lui donner. Quand il croyait qu'ils le trompaient, leurs tourments ne finissaient qu'avec leur vie.

Il faut pourtant dire qu'il ne fit pas fermer les temples. Les malheureux, soumis à sa domination, pouvaient s'y rendre sans crainte, et y prier au moins en secret les Dieux de les délivrer du fléau dont ils étaient les victimes. Pour lui, plein de confiance dans ses moyens de les opprimer, il méprisait ces vœux qu'il croyait impuissants. Il ne paraît pas même qu'il ait jamais prétendu s'immiscer dans les questions relatives au culte, ni s'arroger le droit de faire le choix des ministres de la religion, plus que de les diriger par son influence.

Avant que sa puissance se brisât, on doit encore dire que s'il résista à la ligue des Grecs réunis pour défendre leur liberté, on ne le vit pas au moins essayer de persuader aux chefs et aux principaux députés de la nation asservie pour dilérer sur leurs intérêts communs, que ses démarches pour établir et cimenter son empire pouvaient, eussent pour but de faire le bien de ses concitoyens, qu'elles fussent le fruit de leur approbation, et qu'il ne fit que se rendre leurs devoirs. Ce trait d'hypocrisie ne souille pas sa mémoire.

JEAN-BAPTISTE paraîtra la semaine prochaine.

Recette pour la destruction des pucerons, mouches jaunes, &c. Un correspondant de la Beauce de Verchères nous a envoyé, il y a quelque temps, l'exposé et le résultat d'une expérience faite par lui, l'année dernière, pour détruire les insectes ennemis des plantes salutaires. Nous allons transcrire ici une partie de sa lettre.

"Le 5 Juillet," dit-il, venant de faire la guerre aux insectes dans mon jardin, exercice auquel je me fatiguais tous les jours depuis quelque temps, je m'avais de faire bouillir une livre de tabac à fumer dans un chaudron contenant environ deux seaux d'eau, l'espace de deux heures. L'ayant retiré du feu, je le coulai et le laissai refroidir dans une cuvette sur le jardin. Sur les 8 heures du soir, je pris un petit arrosoir à fleurs, et j'arrosai bien légèrement mes melons et melons d'eau. Je me retirai ensuite au logis, espérant quelque succès de mon expérience.

Le lendemain matin, j'allai faire ma revue accoutumée, et je fus agréablement surpris de ne point rencontrer les ennemis de mes jeunes plantes. Je repetai néanmoins mon arrosage le soir, et le continuai les deux jours suivants. Ce qui paraît prouver que cette liqueur est un vrai poison pour ces insectes, c'est qu'ils disparurent et me laissèrent quelques jours de repos. Je fis la même chose ensuite pour mes comcombrs et mes cirrholies, sur lesquels l'ennemi s'était jeté. Je recommencerai de meilleure heure, l'année prochaine à faire usage de ma liqueur, pour m'assurer encore davantage, si elle est un remède, ou plutôt un poison efficace."

LE MEURTRIER DÉCOUVERT.

Après de longues perquisitions et l'emprisonnement de plusieurs personnes sur soupçon, l'auteur du meurtre récent, qui était du nombre de ces personnes, a été découvert vendredi dernier par sa propre confession. C'est un genre de la défunte Mad. McKay, nommé William Ponder, qui travaillait au chantier du roi. Il a commis l'acte atroce avec un marteau de charpentier, et sans complice. Il est maintenant en prison, dans l'attente de son procès. Gas. de Québec.

BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL.

Par la s. Excellence le Gouverneur-en-chef faire les nominations suivantes: James Millar écuyer, M. David Handyside, M. Joseph Shuter, M. Isaac Shay et M. James Carswell, pour composer une commission dans la ville de Montréal pour l'examen des personnes qui se présentent pour être créés inspecteurs et mesurateurs de bois. John Samuel McCord, écuyer, pour pratiquer le droit dans toutes les cours de justice de sa Majesté en cette province. Pierre-Hospice Bedard, écuyer, do. do. do. Henry Driscoll écuyer, do. do. do.

MARIÉS.

En cette ville, Mercredi, le 4 du courant, Mr. JEAN BAPTISTE GAMBIN, à Demeille ANNE TAVERNIER. Lundi dernier, par Messire Tiesoulin, Mr. P. AUGER, Etudiant en Droit, à Demeille SARA CAROLINE, fille cadette de feu Mr. Salomon Mittelberger, tous de cette ville.

DECEDE.

En cette ville, Dimanche dernier, à l'âge de 61 ans, JAMES WOOLRICH, Ecuyer, ancien et respectable Négociant de cette ville.

PERDUE.

DANS la nuit du 8 au 9 du courant, dans la rue St Constant, derrière le Champ de Mars, un MONTRE d'Or, simple, à laquelle était attaché un ruban rouge, avec un cachet d'or de gümme et un clef de cuivre. Celui qui remettra la dite montre à cette Imprimerie sera convenablement récompensé. Montréal, 10 Juin, 1823.

AVIS.

VU que Mr. JOHN SPITAL, de cette ville, Marchand, a, le 12 de ce mois, par contrat passé devant N. B. Doucet, Ecr. Notaire Public, fait remise de la totalité de sa propriété et de ses dettes de toutes sortes, aux Soussignés comme Curateurs au bénéfice de ses créanciers.

Toutes personnes endettées envers la succession de John Spital, sont par le présent requises de payer immédiatement à Mr. LEMUEL CUSHING, No. 2, Rue McGill, qui est pleinement autorisé à recevoir les dettes de la dite succession, et à en donner quittances. Ceux qui ont des demandes contre la dite succession sont priés de les présenter à l'un ou à l'autre des soussignés. JAS. SCOTT, ROBERT SHEDDEN, JOHN LEVI.

Montréal, 13 Juin, 1823.

VENTES PAR ENCAN.

PAR AUSTIN CUVILLIER.

A la VITTELE DISTILLERIE, AUJOURD'HUI, à UNE heure, seront vendus, sans réserve, à un Crédi de 90 jours.

- 80 TONNES Huile de Demerara, 40 Caques Huile de Poissou, 5 Tonnes Melasse, 8 Barriques, 8 Quarts, 20 Caisses millier Porter de Londres, 6 do. de Vin de Bordeaux, 10 do. do. commun, 25 do. Oranges, 3 Pipes Grenièvre de Hollande, 3 Caques Mastic de Londres en tonnes, 3 Tonneaux Acier de Crawley & Millington, 6 do. do. (bistère), 1 Caque Soufre, et une variété d'autres articles.

AUSTIN CUVILLIER, E. & C.

14 Juin, 1823.

A sa Chambre d'Encau, LUNDI prochain à UNE heure, seront vendus,

- 5 QUARTS LARD, 15 Caques Savon d'Irlande, 6 Caques Montarde fraîche, 8 Paniers Fayencerie assortie, 13 Caques Verrierie, 16 Cruches Huile de Lin, 60 Fromages américains, 20 do. anglais, 3 Caisses Vitres, 18 Tentés gondronnés. Une grande variété de MEUBLES de Ménage.

Un assortiment général de Marchandises Sèches.

Le reste d'un Magasin de détail, au compte d'une faillite. AUSTIN CUVILLIER, E. & C. 14 Juin, 1823.

A sa Chambre d'Encau MARDI, MERCREDI et JEUDI prochains, chaque jour à UNE heure, sera vendu,

UN assortiment général de Marchandises du Printemps, comprenant les articles suivants: Moutons de Moul et Janette, Batiste unie et figurée de 4-4 et 6-4. Garnitures de Mousseline, Patrons de Robes, Soies peints et d'imitation, Mouches de Mousseline, Indiennes, Coton à chemises au mélier, Coton rayé, carreaux et barré de Bengale de 4-4 et 6-4, Nankin, Futaine, Corderoy, Coutil, Courtepointes, Basin, Janette, Patrons de Vestes, Toile écarlate, Toile de Russie, à draps d'Irlande et imitation, Toile fine, Linon, Bas de Coton pour hommes et femmes, Bonnets de nuit de Coton, Gants de Castor et de Soie, Couvertures de Chappeaux de Linon, Parapluies et Parapallies, Fil, Pelottes de Coton, Galon et Bobine, Point, Peignes d'écaillés de Tortue, Chappeaux de Paille &c. &c.

DE PLUS,

- 2 Ballas Osabourg, 4 do. Salempores, 2 Caisses Soie des Indes

AUSTIN CUVILLIER E. & C.

Montréal, 14 Juin, 1823.

VENTE PAR LOTS—ARGENT COMPTANT. SAMEDI Matin, 21 du courant, à DIX heures, seront vendus, par catalogue, plus de

300 LOTS de MARCHANDISES SÈCHES, importées nouvellement, formant un assortiment choisi de Draps, Toiles, Cotons et Soies, dont le tout pourra être examiné après le 14 du courant. Comme cette Vente doit être préemptoire, elle est particulièrement recommandée aux Marchands en général.

AUSTIN CUVILLIER, E. & C.

14 Juin, 1823.

Porcelaine et Verrierie élégantes. A sa Chambre d'Encau, SAMEDI, 26 du courant, à UNE heure, sera vendu, sans réserve,

PAR CATALOGUES, UN très riche Assortiment de PORCELAINE et VERRIERIE, consistant principalement en Services à Diner et à Thé. Le tout pourra être vu deux jours avant la vente.

AUSTIN CUVILLIER, E. & C.

14 Juin, 1823.

PAR SPRAGG & HUTCHINSON. Seront vendus, sans réserve, à l'arrivée du BRIG GRACE, Capitaine MARTIN, de Liverpool, attendu de jour en jour.

- 2,000 MINORS SEL de Liverpool, 20 Chaudières Charbon de terre, recommandées à des familles particulières, 100 Caques Savon Jaune, 40 Caques Clix de grandes assorties, 87 Caques Cloutier assortie, 70 Caques Vitres, de 6 1/2 x 7 1/2, 7 1/2 x 8 1/2, 8 1/2 x 9 1/2, 2 Caques Verres découps élégants, 100 Caques Verrierie bien assortie, 80 Barils meilleure Montarde de Durham, 10 Caisses Montarde supérieure en bouteilles de livre et demi livre, 10 Sacs Bonbons de liège, 1 do. do. qualité supérieure, 20 aques excellent Porter de Londres.

SPRAGG & HUTCHINSON.

Montréal, 6 Juin, 1823.

AVIS. LA Société qui existait ci-devant entre FRANCIS METZLER et FRANCIS HORACE TAYLOR, commençant sous le nom et raison de METZLER & TAYLOR, a été dissoute le 1er de Mai dernier, par consentement mutuel. Toutes les personnes qui ont des demandes contre la dite société sont priées de produire leurs comptes pour ajustement, et ceux qui peuvent lui être redevables, sont requis de payer immédiatement à FRANCIS METZLER, qui est dûment autorisé à recevoir les dettes.

FRANCIS METZLER.

(Signé) FRANCIS H. TAYLOR.

FRANCIS METZLER fait ses remerciements sincères aux messieurs qui l'ont jusqu'à présent favorisé de leur pratique. Il s'est transporté à sa ci-devant boutique, au coin des rues St Paul et St Joseph, où il exercera à l'avenir la profession de Tailleur. Montréal, 14 Juin, 1823.

DROGUES ET MEDECINES. LE DR. KIMBER a réçu de Londres et de Glasgow par le Marjerry et le Rebecca, une partie de son assortiment de Drogues, d'Instruments &c. Il a aussi réçu de Paris quelques bouteilles des fameux Sirops végétaux connus sous le nom de Rob Antisyphilitique de l'Affecteur, et le Sirop dépuratif de Lavoisier.

No. 36, Rue Notre-Dame.

Montréal, 14 Juin 1823.

MARCHANDISES NOUVELLES

Par le St. LAWRENCE, &c.

Le Soussigné prévient respectueusement qu'il a importé par le St. Lawrence, l'Amethyst et le Dew Drops, un assortiment nouveau et élégant des MARCHANDISES les plus en usage et les plus à la mode consistant en

- Soies manufacturées à Lyons et à Paris,
Rafin et Tafetas de toutes couleurs,
Perse et Crapés,
Lisepaux de biourne, de Livourne ouverts et de Robes de Bal,
Robes et Schâles de Crêpe de Cypre,
Voiles et Ficharses de Dentelle Française,
Schâles, Echarpes et Mouchoirs de Soie,
Schâles et Echarpes de Mérino,
Ceintures élastiques et de Maroquin,
Agrafes et Chânes d'Acier,
Parapluies, Étravails, Gants,
Peignoirs de France, d'Angleterre et des Indes,
Colliers et Bracelets,
Négligés de véritable Corail,
Tabliers de Peaux huilées,
Fleurs, Plumes et Garnitures,
Corsets, Velours, Gazes, Linon,
Toiles peintes, Janelle, Futaine,
Tom and Jerry Stripes,
Bonnets de différentes sortes,
Bas de Coton, de laine d'agneau, de Laine et de Jouallerie et Claircaillerie,
Parfums, Savons et Drogues,
Brosses et ouvrages au Tour,
Excellente Huile à Salade,
Serge, Batiste,
Baignoires, Bandannes, etc.

Les articles ci dessus seront exposés en vente de bonne heure dans la semaine, et alors il sera donné de plus amples particularités. J. LEVI. Montréal, 16 Mai, 1823.

A LOUER.

Et possession donnée le 1er de Mai.

UNE grande MAISON de bois, faisant le coin de la grande rue et de la rue Lagache-tière au fauxbourg St. Laurent, convenablement située pour une Boutique ou une Taverne, maintenant occupée par Mr. George Culbert, boucher. Pour le loyer, et à tres particuliers, s'adresser au comptoir des Soussignés, propriétaires, rue du St. Sacrement.

HART LOGAN & Co.

Montréal, 4 Avril, 1823.

LANGUE FRANÇAISE.

LES Parents et les Tuteurs des Enfants sont par le présent prévenus que la Langue Française sera enseignée aux écoliers de l'École de l'Union de Montréal, rue Notre-Dame, excepté aux enfants à l'alphabet, sans qu'ils aient rien à payer de plus, à compter de cette date.

Par ordre des Directeurs,

A. FESSENDEN, Secrétaire et Trésorier. 10 Mai, 1823.

A VENDRE.

UN EMPLACEMENT situé au Village de St. Vincent de Paul, avec une Maison de Pierre à deux étages presque neuve, une Étable aussi de Pierre et une Remise de 55 pieds de longueur. La propriété est des plus convenables par sa situation et ses dépendances pour un Magasin ou une Auberge sur un pied respectable.

Pour les conditions, s'adresser au propriétaire. MICHEL ARMAND dit LAFLAMME. St. Vincent de Paul, 14 Mars, 1823.

RECEMMENT PUBLIE

Et à Vendre MAINTENANT à cette Imprimerie, HISTOIRE abrégée de L'ANCIEN TESTAMENT, avec celle de la VIE DE N. S. JESUS CHRIST, où sont contenues ses principales actions. Nouvelle édition. Montréal, 28 Avril, 1821.

HOUSE TO LET,

THAT excellent commodious, and pleasantly situated House, at the north-west head of Cotee Street now occupied by Mr. LAROCQUE to whom application may be made for terms. Montréal, 29 February 1823.

TO LET,

And Possession given immediately.

THREE HOUSES, each with its own separate Yard and buildings, advantageously situated for business at the west end of St. Paul Street, in the most excellent order. For terms apply to Dr. KIMBER, Notre Dame Street. October, 30th 1822.

BOARDING HOUSE.

MR. F. POULIN respectfully begs leave to intimate to the Public that he has fitted up a House for the above purpose, where Gentlemen Boarders will be taken on moderate terms, and every attention paid to their comfort and accommodation. In soliciting the patronage of the Gentlemen from the Country he would observe, that no exertions will be spared to insure their approbation, and the greatest care taken of their Horses, &c. Application to be made at No. 1, St. Claude Street, near the New Market, adjoining Thistlethwayte's Livery Stables. 26th May, 1823.

PEDU,

DANS le No. 22 St. Paul, le 3e. Volume d'un roman intitulé Gully or not Gully, et le 3e. Vol. de My Uncle Thomas. — Quiconque aurait trouvés des livres, et les rapportés à cette Imprimerie, recevra une récompense convenable. Montréal, 22, Février, 1823.

RECEMMENT publié et à vendre à cette Imprimerie, No. 29, Rue St. Paul, chez Cunningham, No. 38, même rue, et chez Nickles & McDonell, No. 98, Rue Notre-Dame,

TRADUCTION

Libre et Abrégée

LECONS DE CHIMIE,

Données par le chevalier Humphrey Davy, à la Société d'Agriculture de Londres.

Traduite aux Sociétés d'Agriculture du Bas-Canada, par A. G. DOUGLAS, Capitaine à demi-paie.

Après le plaisir que nous a procuré la lecture de l'ouvrage ci-dessus, et l'instruction que nous y avons puisée, nous croirions manquer à notre devoir de Journaliste et à la justice due à l'auteur, si nous ne disions pas au moins ce qu'il nous a semblé, savoir un présent digne de la reconnaissance des Agriculteurs et de la jeunesse studieuse, pour qui il est principalement destiné.

A VENDRE DE GRE-A-GRE.

UN EMPLACEMENT situé sur la Rivière Chambly, Paroisse St. Antoine, d'environ un demi arpent de large, et sur la profondeur, depuis le vieux Chemin, jusqu'à la Rivière Richelieu, tenant d'un côté à Louis Leclair, et d'autre côté à Florentin Archambault ou leurs représentants, sur lequel est construite une MAISON sise sur un solage, avec deux cheminées et lambrisée, et autres Bâtimens.

Pour plus amples informations, s'adresser à Mme Veuve JOSEPH IGNACE HEBERT, résidante au Village La Prairie de la Madelaine. Le 12 Décembre 1822.

A vendre à cette Imprimerie,

UNE REPONSE A M. DESHONS MONTBRUN L'IMPOSSIBILITE' de donner cette Réponse au public dans le tems où elle fut faite, serait sans doute, une raison de n'y plus revenir; mais comme les principes qu'elle renferme sont de tous les tems, nous croyons devoir la rendre publique en faveur de ceux à qui elle est adressée.

PERDUE.

JEUDI vers midi, du Palais de Justice à l'extrémité du Champ de Mars, un MONTRE d'or faite Paris à quelque chose près de la grandeur d'un trentoils, ayant au dos du Boitier le portrait d'une Jeune Dame enchasée dans des Pierrieres ainsi que la vitre de la MONTRE, il y avait dans le Boitier une girlande et deux oiseaux découpés avec le nom de la personne écrite dessous en abrégé, H. P.

Quiconque la remettra à cette Imprimerie sera récompensé de ses peines. Montréal, 31 Janvier 1823.

A VENDRE A CETTE IMPRIMERIE.

ET chez la Soussigné, Rue St. Lambert, vis à vis la grande rue du Fauxbourg St. Laurent VOYAGE DE FRANCHERE, 1 vol. 80. br. L'ARITHMETIQUE, 120. dem. rel. et br. LA GEOGRAPHIE EN MINIATURE, max. fol.

AUSSI

Un Exemplaire relié de L'AURORE. Un do en feuilles de HISTOIRE DU CIEL, par l'Abbé Pluche, 2 vol. in-12 reliés en veau. M. BIBAUD. 22 Juin, 1822.

ACADEMIE DE VARENNES.

Le soussigné fait ses remerciements sincères aux parents et gardiens des élèves confiés à ses soins et à ses leçons de tems à autre depuis trente ans, et les informe aussi que le reste de ses amis dans la Province, que son Ecole a recommencé le 1er. de ce mois, dans sa Nouvelle Academie, et qu'il a réduit son prix à 20l. par an, pour les pensionnaires au dessous de douze ans, et à 32l. pour ceux au dessus de cet âge. Les Langues Anglaise et Française s'enseignent dans son Ecole, ainsi que l'Arithmétique marchande, d'après les méthodes les plus courtes et les plus concises, et il peut assurer ceux qui lui feront l'honneur de lui confier le soin et l'instruction de leur enfant, qu'il donnera la plus stricte attention à leurs mœurs et à leurs études. JOHN P. O'DORHERTY. Montréal, 9 Nov. 1822.

A VENDRE.

DEUX Emplacements situés de chaque côté de la Rue Panet, au fauxbourg de Québec, de 45 pieds de front sur près d'un arpent de profondeur, sur un desquels sont construits une Maison de 30 pieds, un 20 en dedans et un Atelier de 24 pieds, avec un excellent Poits—Pour les conditions, s'adresser sur les lieux au propriétaire. MICHEL DESROCHERS. Montréal, 31 Janvier, 1823.

MONTREAL COUR DUBANC DU ROI, AVIS.

Samuel Gerrard, Demandeur, vs. Amable Archambault, curateur de la succession vacante de feu Jacques Lacombe, Ecuyer, Défendeur. Par Ordre de la Cour du Banc du Roi de sa Majesté dans le District de Montréal, tous et chascun les Créanciers de feu Jacques Lacombe, Ecuyer, en son vivant de L'Assomption, Marchand, ou de sa dite succession vacante, sont par le présent, requis d'enfleur leurs demandes respectives dans la cause, d'aujourd'hui au dix de Juin prochain, vu que là et alors la dite Cour procédera à faire un dividende des argens apportés dans cette Cour, par le dit Curateur, provenant de la dite succession vacante. (Signé) REID, LEVESQUE & MONK, 11 Mai. P. B. R.

AVIS.

LE Commerce de LIVRES FRANCAIS, &c. tel que tenu ci devant par Messrs. Bossange et Papineau, sera recommencé ce printemps par Messrs. E. FABRE et Compagnie, qui ont fait des arrangements à cet effet avec les Messieurs Bossange de Paris. Ils ont reviennent donc Messieurs les Curés, Avocats, Notaires, et le public en général, qu'ils attendent par les premiers arrivages ce printemps, un assortiment considérable de LIVRES, &c. et de VINS FRANCAIS, avec une quantité d'autres articles, qu'ils exposeront en vente le plutôt possible. Montréal, 26 Avril, 1823.

FOR SALE.

A FINE PROPERTY, lying on the navigable river Thames, in the Province of Upper Canada. It consists of Nineteen Hundred acres of most excellent Land, divided only by the said river, which abounds with fine fisheries and many and great advantages.

On it there are three excellent Mill Seats, and an adjoining Pinery of 300 acres, which from the situation, being the nearest to the large and improving settlement of Amherstburgh, Sandwich and Detroit, &c. &c. would prove of great value to any person of enterprise. It possesses also extensive flats on the river, calculated for raising Hemp and Tobacco, which articles are becoming of the first importance.

The whole of this property which has been obtained by the owner at a great sacrifice, will be sold very cheap, or it will be exchanged for any eligible situation on any part of the frontier between Fort Erie and the Outlet at the head of Lake Ontario, or on the sea coast between New-York and Halifax, or on the sea shore of England, Scotland or Wales, giving or receiving the difference of value, live and dead stock, crops, plate-iron, books, furniture &c. may be had at a valuation.

On this property are several considerable improvements in a high degree of cultivation, with Houses, out Houses, &c. &c. The subscriber requests the Editors of the Niagara, Kingston, Montreal, and Quebec Papers, and Editor of the New York Spectator, to insert the above in their respective papers for 3 months, next ensuing, whose bills will be paid on demand by A. MERCER, Esqr. Land Agent at York. U. C.

For particulars apply to J. MATTHEWS.

Lobo, U. C. February 1, 1823. 12 wks.—22

A LOUER.

LA MAISON de Briques à trois étages faisant le coin nord-est, des rues St. Joseph et des Commissaires, occupée l'année dernière par Mr. Coser, comme "Auberge de Neptune." Il y a été fait des réparations qui la rendent très convenable pour une Auberge ou une Maison de Pension. La possession en sera donné incontinent.

LA MAISON de Pierre rue St. Gabriel, joignant St. James, Orfévre. La possession donnée le 1. Mai.

Le HANGARD de Pierre à deux étages et à l'épreuve du feu employé ci-devant par M. Wilson comme Distillerie, et rebâti dernièrement par le Bureau d'Assurance du Phoenix. La possession donnée le 1er Mai.

Une petite TERRE sur le Chemin Papineau, contenant environ 8 acres en superficie, dont 2 en jardins et plantés d'arbres fruitiers.—La possession donnée incontinent.

Une MAISON avec un Jardin et un Verger à la Côte à Barron sur la rue qui conduit au jardin de M. D. David.

Pour les conditions et les particularités, s'adresser à AUSTIN CUVILLIER. Montréal, 1er Février, 1823.

E. C. TUTTLE,

BOOK-BINDER AND STATIONER,

No. 54, St. Paul Street, corner of the Old Market.

RETURNS his thanks to his friends and the public in general, for their liberal encouragement since his commencement in business, and informs them he has just received from London, a general assortment of STATIONARY,

Consisting of the following Articles, viz:

Royal, Medium, Demy and Foolscap Writing Paper of the best quality, ruled for Ledgers, Journals, Waste and Letter Books, &c. which will be made into Books in a neat and strong manner; and Account Books, ruled and bound conformable to any pattern, at the shortest notice and the most reasonable prices.

ALSO..... Folio Post, Quarto Post, Foolscap and Post Writing Paper; Music Paper of different patterns; Burnished Gold, Moss, Morocco and coloured Paper, for fancy work; Drawing Paper and Drawing Boards of different sizes and thicknesses; Paint Boxes, of 6, 12 and 18 colours, and separate Cakes; Camel's Hair and Lead Pencils; Indian Ink and Rubber; Embossed, Gilt edged and Plain Visiting and Message Cards; Russia Leather and Red Morocco Pocket Books, Wallets, Purse, Card and Banker's Cases, with elegant springs; Bank Check and Deposit Books; Indelible Marking Ink; a great variety of fine Penknives; Quills and ready made Pens, Portable Pens in cases, Steel Pens; Red and Black Writing Ink, and Ink Powder; Red and Black Sealing Wax and Waters; Patent four keyed Ivory tipped and Plain concert Flutes and Flageolets, with Instructors; Chess Men and Chess Boards; Yel. et Paper; Memorandum Books; Wedge-wood, Pewter and Glass Inkstands; Slates and Slate Pencils, &c. &c.

OLD BOOKS rebound with neatness and despatch. MAPS posted upon linen and varnished. All orders thankfully received and punctually attended to. Montréal, October, 1822.

A VENDRE.

UNE TERRE de 3 arpens de largeur sur 20 arpens de profondeur, à environ 20 arpens au-dessous du village de Longueuil. Il y sur cette terre une excellente MAISON de pierre et autres bâtimens, le tout en très bon état. S'adresser sur les lieux au propriétaire. ISIDORE POIRRIER. Longueuil, 11 Sept. 1822.

MR. FRANCOIS GARCEAU informs his friends and the Public, generally that he is again proprietor of the establishment, heretofore kept in his House Notre Dame Street by Mr. Berrin, and by the changes and repairs he has made in the house, hopes to give perfect satisfaction to all who may put up there, where they will find great conveniences, large and convenient room, good stables for their horses. The attention given by the attendants will be constant and the prices very moderate. Three Rivers, 23 Dec. 1822.

A VENDRE.

UN Emplacement de 80 pieds sur 50, faisant le coin des rues St. George et Lagache-tière, à Près-de-Ville, avec une Maison, un Atelier et une Étable. S'adresser sur les lieux à FRANCOIS DYON, Couvreur. 15 Fés. 1823.

A LOUER.

POUR une ou plusieurs années, une superbe TERRE située au Rousseau Migeon près cette ville, contenant environ quatre vingt dix arpens de TERRE en superficie, avec une MAISON en bois, Grange, Étable et Écurie dessus construits, le tout dépendant de la Succession de feu Monsr. PIERRE DESAUTELS. Pour les conditions il faut S'adresser au Soussigné en sa demeure au Fauxbourg Québec. FRANCOIS DESAUTELS. 21 Sept. 1822.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ

- 50 TONNES Eprit de la Jamaïque,
60 do. Rum des lies sous le vent,
10 Pipes,
15 Quarts,
10 Demi Quarts,
Quelques Caques Huile de Loup-marin, de Balme et de Morue,
200 Tierçons Sel de Liverpool,
60 Mesures Charbon du Canal,
130 Poëles doubles et simples,
Quelques Balles Bombazettes astortie,
10 Balles Couvertures de 4 points,
6 do. Etoffe à Tapis,
Quelques Balles Flessingue assorti,
2 Caisses Robes de Mouseline fine,
1 do. Mouseline rayée,
4 do. Mouseline (Book),
2 do. Toile d'Irlande,
2 do. Fil d'Once,
5 do. do. de couleur,
1 Balle Flanelles de Galles,
5 do. do. communes et couleurs assorties,
2 Caisses Chapaux de Castor,
4 Balles Roans noir jaunâtre et gris,
2 Caisses,
ET

Un Assortiment Général de Draps, Toiles, Cotons et et Soies. AUSTIN CUVILLIER. Montréal, 1er Février, 1823.

LA Société qui existait ci-devant entre les soussignés, sous le nom de CUVILLIER et CARTIER, est dissoute aujourd'hui par consentement mutuel.— Toutes les dettes dues par la dite société ou à la dite société, seront payées et reçues par eux respectivement, à leur bureau. AUSTIN CUVILLIER. J. A. CARTIER. Montréal, 3 Janvier, 1823.

A VENDRE DE GRE' A GRE'.

Un Village de l'Assomption, un Emplacement de 36 arpens de front, sur la profondeur qu'il y a d'une rue à l'autre, sur lequel il y a deux Maisons, l'une de 30 pieds sur 20 sur le niveau de la Rue St. Pierre, avec une cour, et l'autre de 25 pieds sur 20, et à deux étages, sur la Rue St. Etienne, avec une Étable. Le dit Emplacement borné par les terrains appartenant à feu Mr. J. J. Lacombe, et Messrs. Robichaud, Racette et Proteau. L'Assomption, 15 Fés. 1823.

AVERTISSEMENT.

CEUX qui sont habiles à se porter héritiers en la succession de feu Sieur LOUIS QUEVILLON, en son vivant, Architecte, résident à St. Vincent de Paul, désirant connaître l'état de la dite succession, avant de l'accepter ou d'y renoncer, font prévenir par le Soussigné tous ceux qui ont quelques demandes contre la dite succession de présenter leurs comptes au plutôt possible, et ceux qui peuvent être endettés envers la dite succession, de payer leurs comptes entre les mains du dit soussigné, dûment autorisé à cet effet, avant un mois de cette date. J. B. CONSTANTIN. St. Vincent de Paul, le 9 Mai, 1823.

A VENDRE,

UNE belle et bonne Maison de pierre à deux étages avec ses dépendances, située sur le bord de la rivière près du village de St. Vincent de Paul. Cette propriété est très convenable pour un marchand ou un subergiste. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux au propriétaire, JEAN ROMAIN DUMAS. St. Vincent de Paul, 15 Mai, 1823.

A LOUER et possession donnée immédiatement.

QUATRE appartemens dans une Maison, partie de la cour et une écurie, appartenant à la succession de feu Demoiselle MARIE ANNE HERTEL DE HOUVILLE. Cette maison est située sur la Place d'Arme de cette ville. Pour les conditions il faut s'adresser au soussigné, N. B. DOUCET, N. P. Montréal, le 12 Mars, 1823.

NOTICE.

THE Sale of FRENCH BOOKS formerly held in this city by Messrs. BOSSANGE & PAPINEAU, will be recommenced this spring by Messrs. FABRE & Co. who have made arrangements for that purpose with Messrs. BOSSANGE of Paris. They accordingly inform the Gentlemen Curés, Advocates, Notaries, and the Public in general, that they expect by the first arrival this spring, a considerable assortment of Books, &c. and of French Wines, with a quantity of other articles, which they will expose to sale as soon as possible. Montréal, 26th April, 1823.

Changement de Domicile.

LE Dr. KIMBER occupe maintenant la MAISON de L. P. Berthelet, Ecuyer, dans la rue Notre Dame ou logeait ci devant Mr. Northedge, Coffineur, voisin des Messieurs Spragg. Montréal, 6 Avril, 1823.

MARCHANDISES NOUVELLES A LA MODE, BONNETS, &c.

Le Soussigné exposera ses MARCHANDISES en vente, Le Lundi matin, à 10 heures précises, au No. 36, Rue St. Paul, vis à vis de Mr. Keneth Walker. J. LEVI. 23 Mai, Montréal, 1823.

Magazin de Fayencerie, Porcelaine et Verrerie, en gros et en détail.

LES Soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public, qu'ils ont disposé la maison vis à vis de Mr. John Torrance pour le commerce ci-dessus, et attendent par les premiers vaisseaux un assortiment général dans cette branche, et ils espèrent de mériter par leur attention et leur exactitude une part à la faveur du public. FRANCIS LEONARD & Co. Rue St. Paul, No. 69.

TO LET,

And possession given 1st May next. A STONE HOUSE, St. François Xavier Street, opposite Pierre Berthelet Esquire. ALSO, A STONE HOUSE with Vaulted Cellars and large premises, in the above Street, No. 23. For conditions apply to N. B. Doucet, Esqr. No. 12, St. James Street. Montréal, 19th March, 1823.